

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Rendements des grains biologiques**  
**N/Réf : 211045IC**

---

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 septembre 2021. Par celle-ci, comme précisé lors de notre entretien téléphonique du 27 septembre dernier, vous souhaitez obtenir les rendements des grains biologiques, selon les paramètres suivants :

- ✓ Cultures :
  - maïs bio pour les régions de Montérégie, Lanaudière et Laurentides
  - soya bio pour les régions de Montérégie, Lanaudière, Laurentides et Mauricie.
- ✓ Rendements de références et/ou réels ;
- ✓ Par année depuis les 5 dernières années.

En réponse à votre demande, vous trouverez en pièce jointe un tableau compilant les renseignements visés par celle-ci.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot  
La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.